

II. RÉSEAUX ET FLUX EN EUROPE (10 HEURES)

Sous-thème 2 : Les réseaux de communication et les flux de transports (3 ou 4 heures)

2^{ème} trimestre

I.O : "cette question est abordée à partir d'une étude de cas : les grands axes de communications transalpins. Elle prend en compte les impératifs économiques, les contraintes naturelles et les enjeux environnementaux. A l'échelle européenne et française, on met en valeur le rôle structurant des axes de communication et des carrefours"

"Il existe une autre Europe, autre que celle des communautés et celle des Etats. Paul Valéry la décrit comme une "Bourse, née de l'échange de toutes choses spirituelles et matérielles". Les cartes la présentent. Elle traverse allègrement les frontières, elle est faite de lignes, plus ou moins épaisses, et de points, plus ou moins gros"

Jacques Lévy, *L'Europe comme réseau*, H&G, n° 368, octobre 1999, p299

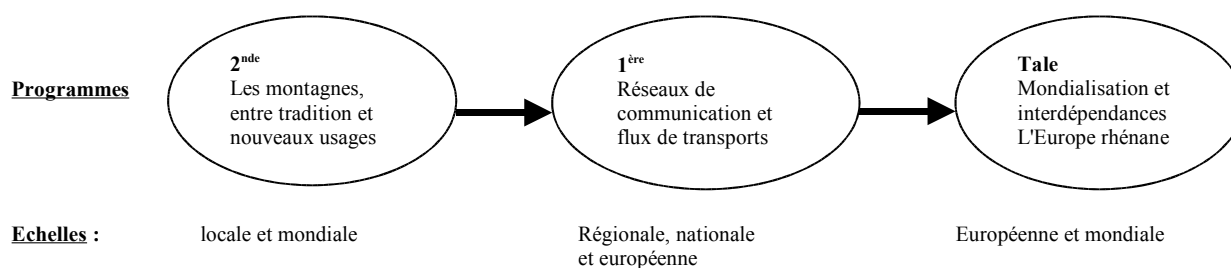
→La construction européenne montre la nécessité de penser le territoire hors de l'Etat. L'Europe est un espace décloisonné où les frontières s'effacent progressivement et où les Etats deviennent des espaces ouverts. L'échelle continentale se trouve ainsi renforcée. Aussi, il est nécessaire de montrer comment ces territoires deviennent de plus en plus interdépendants par l'analyse de réseaux de communication de plus en plus complémentaires. Les axes de communications permettent donc la mise en relation des territoires qu'ils quadrillent et élargissent.

→Cependant, surmontant les contraintes naturelles (Manche, Alpes...), les réseaux de communication et les flux qu'ils drainent ne cessent d'accroître les inégalités spatiales aux autres échelles. Ainsi en France, il semble bien difficile aujourd'hui d'ancrer le territoire à l'Europe et de mener en parallèle une politique d'aménagement du territoire selon le principe d'équité spatiale.

→Enfin; les sociétés européennes s'interrogeant désormais sur la nécessité d'un développement durable, ce thème invite également à réfléchir aux différents mode de transports et à leur impact sur l'environnement.

→Ainsi ce thème met en jeu différents acteurs aux intérêts souvent divergeants.

1. COMMENT ENTRER DANS LE THÈME ?



Documents amorces :

- une carte des axes de communications en Europe
- une carte topographique de l'Europe
- une carte des espaces protégés en Europe (ex : parcs nationaux en France)

Les élèves doivent confronter les 3 documents et dégager une problématique. Ils doivent arriver à l'idée de disparités des axes de communication, de plus forte concentration au sein de la dorsale espace où pourtant les contraintes naturelles sont importantes ; l'homme a su les surmonter en les aménageant. Il doit également les protéger. Il s'agit donc bien de développer tout en protégeant.

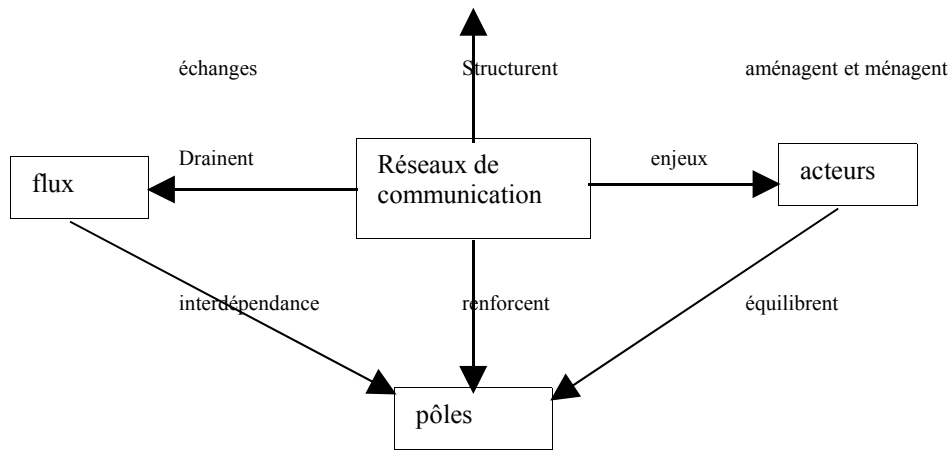
2. QUELLES NOTIONS ?

réseau : flux, axes, échanges, maillage, treillage, centre / périphéries, interdépendance, connexion, plateforme multimodale, nœuds, carrefour, polarisation, dynamiques spatiales

aménagement : disparités, acteurs, territoire, développement

environnement : contraintes, ressources, paysages, développement durable





Ne faut-il pas ajouter la notion d'environnement ? pour moi elle est comprise dans le territoire à aménager et ménager

3. QUELLES PROBLÉMATIQUES ?

Comment les axes de communication structurent-ils les territoires à toutes les échelles ?

Comment concilier les impératifs économiques, les contraintes naturelles et le respect de l'environnement ?

4. QUELS DOCUMENTS

Carte des axes et flux de communication (TGV, autoroutes, liaisons aériennes, voies fluviales...) à l'échelle européenne et française

Carte IGN (1950 et aujourd'hui) de l'arc alpin

Articles de presse, nationale et locale (italienne, française, suisse...) relatives au problème de la réouverture du tunnel du Mont Blanc, à la construction du canal Rhin-Rhône...

Document officiel (DATAR, schéma directeur), projet de lois relatif à la politique des transports en France

Loi montagne

Loi sur les RTE

Extrait d'ouvrages scientifiques

5. INTÉGRER L'ÉTUDE DE CAS DANS LA PROGRESSION

I. Des réseaux de transports pour relier les Etats d'Europe

- A- Etude de cas
- B- Impératifs économiques et choix des équipements (à reformuler)
- C- un réseau disparate (typologie en faisant apparaître l'axe rhénan, l'axe secondaire, en formation, axe méditerranéen, les périphéries mais aussi les ouvertures de demain)

II. La France, plaque tournante des échanges en Europe ?

- A- Le renforcement de l'axe majeur (Lille, Paris, Lyon, Marseille) : ex des TGV
- B- Une politique d'aménagement des transports pour arrimer les territoires périphériques et enclavés : ex autoroute des estuaires
- C- Concilier transports et enjeux environnementaux (cf pb canal Rhin-Rhône, viaduc de Millau, gaz à effet de serre...)

Conclusion : Et demain ?

L'élargissement vers l'est risque de modifier cette trame de réseaux, développant de nouveaux axes de circulation vers l'est et non vers l'ouest au sein de l'Europe. Le territoire français risque d'en être transformé.

Plan à dév

6. QUEL CROQUIS ?

A réfléchir

7. QUELS LIENS AVEC LES AUTRES THÈMES ?

Ce sous-thème peut être rattaché à de nombreux chapitres du programme :

- **Deux États dans l'Union européenne (I.3)** : "on prend aussi en compte les diverses formes de l'ancrage européen de ces États, politiques, économiques et culturelles" → les réseaux de communication sont les passerelles entre le territoire national et européen et affectent de ce fait l'organisation des États (Sud-est britannique, nord de l'Italie, All rhénane...)
- **La métropolisation et les réseaux urbains (II.1)** : rôle essentiel des villes dans l'organisation des réseaux transnationaux ; ces pôles sont la traduction spatiale du maillage des réseaux.
- **Des milieux entre nature et société (III.2)** : il s'agit d'exposer les contraintes naturelles à surmonter et la nécessité de prendre en compte la protection de l'environnement dans la mise en place des réseaux
- **Disparités spatiales et aménagement des territoires (III.4)** : "à l'échelle nationale, on présente ensuite les disparités spatiales du territoire français et les grands enjeux des politiques visant au développement raisonné des territoires" → la notion d'équité spatiale est un principe républicain qui justifie les politiques d'aménagement du territoire, mais ce principe est de plus en plus contraire à la politique de libéralisation et fonctionne mal à l'échelle européenne, accentuant ainsi les disparités à l'échelle du territoire français
- **Disparités régionales en France et en Europe (IV.2)** : "on présente les politiques de rééquilibrage et de rapprochement conduites par l'UE" → la présentation d'une Eurorégion, entrant dans le cadre de cette question, permet de montrer que la construction de maillage et de réseaux structure un territoire qui n'a pas de conscience, d'identité propre.

H.Colin et S. Pacou